

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 FEVRIER 2022

Présents : Mmes, SAILLARD Marie-Pierre, CHARDON Aurélie, LEFORT Dominique et Mrs THERY Jean-Bernard, PEREIRA Stéphane, COQUERET Didier, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent, SAILLARD Fabien, VIENNET Julien

Excusée : SOUCHA Lydia (procuration à THERY Jean-Bernard)

Absent :

Convocation du 04/02/2022

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 22 décembre 2021
- Intervention garde ONF
- Présentation résultats budgétaires 2021
Prépa budgets : prévisions investissements 2022
Ouverture de crédits - budget Bois
- Point avancement projet réhabilitation route départementale
- Subventions aux associations
- Affaires diverses
 - SYDED : reversement à la commune d'une part de la Taxe finale sur la consommation d'électricité
 - Demande préemption parcelle boisée Le Sillet
 - divers

1 - Approbation Compte-Rendu du 22 décembre 2021

Aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Intervention garde ONF

Monsieur le Maire accueille Monsieur Antoine Couette, agent ONF en charge de la forêt communale.

Monsieur Couette explique les modalités du plan d'aménagement : réguler, éviter les coupes abusives et cadre social, environnemental et financier.

L'ONF est rémunéré par 10 % des recettes annuelles (frais de garderie) et 2 € / ha. Elle facture également, sur demande de la commune, de l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) pour le suivi des coupes, la vente et le contrôle du cubage.

Il présente le bilan de l'année 2021 : 62 000 € de recettes brutes (parcelles 13 - 31/32 et chablis).

Concernant le budget 2022, les parcelles 31/32 (70 % restant à percevoir), 3 et 13 seront exploitées. A voir pour la parcelle 2, en fonction de son état sanitaire. Pour des recettes d'environ 108 000 € brutes. A cela se déduiront les frais d'exploitation, ATDO et frais de garderie, soit environ 55 000 €.

Les travaux 2021 n'ont pas encore été réalisés et pour 2022, il faut prévoir l'entretien des parcelles 8, 5 et 23/24. En attente du devis de signalétique de la parcelle 13 (sapin président).

Une réunion d'information organisée par les COFOR et l'ONF aura lieu mercredi 23 février à Pontarlier sur le thème du changement climatique.

3 - Présentation résultats budgétaires 2021/ Prépa budgets 2022

Monsieur le Maire présente les résultats des différents budgets.

Concernant le budget 2022, le Conseil liste les différents investissements à prévoir : souffleuse, abri-poubelles restaurant, installation fibre optique mairie/salle.

Un projet de terrain de jeux (skate-park) est évoqué : une analyse financière est nécessaire pour la porter au budget.

Le Conseil évoque le problème de pression d'eau sur quelques secteurs de la commune.

Présentation de deux devis de remplacement (Ogelec et Thieulin), à prévoir au budget 2022.

Budget Bois : la vente des parcelles boisées aux Chaumelles avec les consorts Guillaume a été signée (5 790 €). Nécessité d'ouvrir des crédits pour régler cette somme avant le vote du budget.

Le Conseil décide de soumettre ces parcelles (C71, C28, C293 et C294) au régime forestier, ce qui permet d'éviter de payer l'évaluation de ces parcelles

4 - Point d'avancement projet réhabilitation route départementale

Présentation du plan d'alignement de la route départementale.

Monsieur le Maire a pris contact avec JDBE pour évaluer la répartition des couts et permettre ainsi aux partenaires financiers de calculer les subventions.

5 - Subventions aux associations

Le Conseil vote les mêmes montants qu'en 2021 + 50 € à la Banque alimentaire, soit Adapei, Ass. Donneurs de sang, Ass. Paralysés de France, Banque Alimentaire, Bleuets de France, Club 3^{ième} Age, Comice Agricole, La Prévention Routière, Lutte contre le Cancer, Vaincre la Mucoviscidose, Pour un petit plus, Vivre ensemble, Au P'tit panier, Les Restos du cœur et Souvenir Français
Pour un montant total de 815 €

6 - Affaires diverses

- SYDED : accord du conseil pour que le Syded reverse 25 % de la taxe finale de consommation d'électricité.

- Vente parcelle ZZ 11 au Sillet par M et Mme Dominique Bourgeois : la commune n'applique pas son droit de préférence.

Séance levée à 22 h 45.

Malpas, le 14 février 2022

Le Maire,
Jean-Bernard THERY

